

NUMÉRO E-E119494

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2023

ÉDITÉ LE 03/11/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 7 800

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 422 643 502 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 232070 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 300290630023

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 300290630023

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : PERCEVAULT PATRICK SARL

16 LE GRAND VILLARD
23150 ST HILAIRE LA PLAINE

Téléphone : 05 55 81 15 41

Portable :

Site Internet :

E-mail : sarl.percevault@gmail.com

Responsabilité légale :

PERCEVAULT PATRICK GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/11/2021
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	17/11/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	13/10/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	13/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	26/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	26/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOUR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE LIMOGES
CENTRE REGIONAL DU BATIMENT
6 ALLEE DUKE ELLINGTON
B.P. 40012
87067 LIMOGES CEDEX 3

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.